



santé  
famille  
retraite  
services

DES CHARENTES

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE  
PROCEDURE ADAPTEE**  
*(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)*

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

**N° du marché MSA : 002-15-1617**

**1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :**

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)  
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES Cedex  
tél : 05 46 97 50 50  
fax : 05 46 92 56 21

**2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :**

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

**3 - Objet du marché / Codes CPV :**

La présente consultation a pour objet la fourniture de consommables pour imprimantes laser et les maintenances des imprimantes associées.

Codes CPV = 30200000-1 & 50312000-5

**4 - Durée du marché :**

La date d'effet du marché est fixée au **1<sup>er</sup> Juillet 2015** pour une période initiale **de 2 ans**.

Il sera reconductible une fois pour une durée **d'un an** sauf dénonciation au terme de la 2<sup>ème</sup> année avec préavis de 3 mois.

**5 - Forme du marché et type de procédure:**

Le marché est constitué sous forme d'un lot unique.

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

**6 - Sous-traitance/ Co-traitance :**

La sous traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés du prestataire devront alors être produits)

**7 - Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):**

- 1) **Prix (50%)** de l'ensemble des prestations du marché
- 2) **Valeur technique (40%)** appréciée sur la base du mémoire technique présenté
- 3) Mesures prises en faveur du **développement durable & des engagements sociaux (10%)**

## **8 - Renseignements administratifs et techniques :**

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter auprès de :

MSA des Charentes  
Service P.A.L.E - Responsable Pierre PAPON  
1 Bd Vladimir  
17106 SAINTES CEDEX.  
Dossier suivi par Mme Joëlle MARTIN  
Tél :05.46.97.53.30  
Fax :05.46.92.56.21  
courriel : [infomp@charentes.msa.fr](mailto:infomp@charentes.msa.fr)

## **9 - Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :**

La date limite du dépôt de remise des offres est le **Lundi 23 MARS 2015 à 17h.**

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES**  
**Service Achats**  
1 Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **MARCHE PUBLIC – Fourniture de consommables imprimantes laser & maintenances des imprimantes associées** » - **NE PAS OUVRIR**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 24 AVRIL 2015.**

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

## **10 - Présentation des offres de candidature :**

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée :

**soit** : des formulaires **DC1 & DC2** (disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),

**soit** : des documents mentionnés ci après :

- art 44-1° si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- art 44-2° une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

**En outre** : Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité

## **11 - Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1°e t 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire NOTI1

- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire NOTI2 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

**12 - Délais de paiement :**

Après acceptation du marché, et réalisation par le prestataire de ses engagements contractuels validés par la MSA, règlement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des factures.

**13 - Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**2 MARS 2015**